



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
3 décembre 2020
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2021
1^{er}-4 février 2021, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Tunisie
(2021-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Tunisie (2021-2025)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Depuis la révolution de 2011, la Tunisie, pays à revenu intermédiaire, a fait des progrès considérables pour consolider le système démocratique consacré dans sa Constitution de 2014. Néanmoins, la transition reste tributaire des obstacles qui se font jour et des tensions sociales croissantes¹.

2. Le présent descriptif de programme de pays s'inscrit dans le sillage de la théorie du changement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de 2021-2025 pour la Tunisie, lequel a pour objet de consolider la confiance entre les citoyens et les institutions, en renforçant la cohésion sociale et l'équité. Le renforcement de l'inclusion et de la résilience face aux bouleversements socio-économiques, aux troubles liés à la sécurité et aux chocs environnementaux (y compris les pandémies) est un objectif transversal. Le PNUD est l'entité du système des Nations Unies la plus importante en taille : il se trouve à la tête de trois des quatre groupes thématiques du Plan-cadre et joue un rôle fédérateur pour ce qui est de l'action collaborative de l'équipe de pays des Nations Unies, équilibrant les trois dimensions du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. En collaboration avec l'équipe de pays et d'autres acteurs de la sphère socio-économique, le PNUD contribuera à l'élaboration de politiques publiques efficaces qui tiennent compte des risques, en mettant les ressources nationales au service d'un développement socio-économique inclusif, durable et résilient qui génère des emplois décents, en particulier pour les groupes vulnérables. Il répondra aux inégalités et aux exclusions socio-économiques, qui ont été des éléments déclencheurs de la révolution de 2011 et qui continuent de menacer les acquis démocratiques. La Tunisie a atteint un indice de développement humain de 0,793 en 2019, se classant 91^e sur 189 pays². Cependant, une fois ajusté aux inégalités, l'indice chute à 0,585 (soit une baisse de 20 %). Les disparités régionales sont alarmantes : l'indice de développement régional a diminué dans tous les gouvernorats, s'établissant à 0,486³ en 2018. L'inclusion des femmes et des jeunes reste faible. En 2015, la proportion de jeunes ni étudiants, ni employés, ni stagiaires a atteint 32,2 %, et a doublé chez les jeunes femmes (42,3 % contre 22,5 %)⁴.

4. Pendant la pandémie, les inégalités se sont creusées dans le monde entier, surtout dans les pays en développement⁵. Le Gouvernement a pris des mesures urgentes pour compenser la perte soudaine de revenus⁶. En tant que responsable technique de la riposte socio-économique apportée par le système des Nations Unies, le PNUD a publié une étude sur les incidences socio-économiques de la pandémie en

¹ Institut national de la statistique, 2017 : 72,5 % des Tunisiens sont mécontents de la transition démocratique et 22,4 % s'en déclarent satisfaits, ces chiffres étant peu ou prou comparables à ceux de 2014.

² PNUD, Rapport sur le développement humain, 2019.

³ L'indice de développement régional se base sur les principales causes des disparités régionales en Tunisie : a) les commodités de la vie ; b) la dimension sociale ; c) le capital humain ; d) l'emploi et le marché du travail, <http://www.itceq.tn/wp-content/uploads/files/notes2018/indicateur-dev-regional.pdf>, p. 13.

⁴ Projet Work4Youth de l'Organisation internationale du Travail (OIT) : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-ed_emp/documents/publication/wcms_447495.pdf.

⁵ http://hdr.undp.org/sites/default/files/fr_pr_human_development_on_course_to_decline_for_the_first_time_since_1990.pdf.

⁶ Déclarations du Premier Ministre : <http://www.mdici.gov.tn/covid-19-appui-aux-investisseurs-et-au-secteur-prive/> ; <http://ecomnewsmed.com/article/5414/tunisie--quelles-sont-les-mesures-economiques-prises-par-le-gouvernement-pour-lutter-contre-les-consequences-du-coronavirus->.

Tunisie pour l'année 2020⁷, de laquelle il ressort que le produit intérieur brut pourrait chuter de 4,4 % et l'investissement global de 4,9 %. Le taux de chômage passerait à 21,6 % et le taux de pauvreté monétaire à 19,2 % contre 15 % et 15,2 % respectivement avant la pandémie de COVID-19. En conséquence, les revenus d'environ 475 000 personnes basculeraient sous le seuil de pauvreté monétaire, exacerbant les disparités et inégalités régionales préexistantes, notamment entre les hommes (19,7 %) et les femmes (18,7 %). La pauvreté multidimensionnelle s'aggraverait (15,6 % contre 13,2 % actuellement)⁸. L'équipe de pays des Nations Unies s'est fondée sur ladite étude pour élaborer le Plan-cadre ainsi que le plan de lutte contre la COVID, auquel le PNUD a contribué dans les domaines suivants, en donnant la priorité aux questions de genre liées à la violence et à l'exclusion économiques : intervention à l'échelon des collectivités, évaluation et atténuation des répercussions microéconomiques, télé-justice, police de proximité et lutte contre la désinformation et les fausses informations.

5. Le programme de pays générera des résultats pour ce qui est de la mise en place d'institutions transparentes, en favorisant des cadres législatifs harmonisés et en mobilisant le public pour renforcer l'état de droit, l'accès aux droits et la paix sociale, en particulier pour les plus vulnérables. La transition démocratique reste partielle et fragile. En coopération avec l'Instance supérieure indépendante pour les élections, le PNUD a appuyé les premières élections législatives (2014, 2019) et municipales (2018), qui ont représenté des jalons importants dans la participation politique et la gouvernance locale. Cependant, la création de plusieurs entités constitutionnelles et indépendantes et la concrétisation de réformes structurelles prévues par la Constitution sont toujours en cours. Cette fragilité a été reconnue dans l'Examen périodique universel de la Tunisie de 2017.

6. En tant que membre de l'équipe de pays, le PNUD soutiendra une gestion équitable, transparente et durable des ressources naturelles, des écosystèmes et des territoires en améliorant la résilience et l'adaptation aux risques climatiques, notamment chez les plus vulnérables. La Tunisie est dotée de 69 écosystèmes naturels, 12 agroécosystèmes et de zones protégées représentant 6 % de sa superficie. Cependant, elle fait face depuis des décennies à la dégradation de l'environnement, exacerbée par des facteurs anthropiques liés à la mauvaise gouvernance et à l'exploitation excessive des ressources naturelles. La dégradation de l'environnement coûte au pays environ 2,7 % de son produit intérieur brut (PIB)⁹. À cela s'ajoutent un déficit d'énergie primaire atteignant 4,8 millions de tonnes d'équivalent pétrole (2018) et un taux d'indépendance énergétique de 50 %, ce qui porte la facture énergétique à 40 % du déficit de la balance commerciale en 2019. La contribution déterminée au niveau national dépend de la réalisation des objectifs du secteur énergétique (75 %), notamment du Plan solaire tunisien¹⁰ (25 %).

7. La Tunisie souffre d'une pénurie d'eau¹¹ aggravée par les changements climatiques ; les disparités régionales qui en découlent sont souvent à l'origine de conflits sociaux. Les ressources en eau sont limitées (4 875 millions de m³). Les eaux

⁷ Étude sur l'impact de la COVID sur l'économie tunisienne, PNUD Tunisie/Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, 2020 : <http://www.mdici.gov.tn/impact-economique-de-la-pandemie-du-covid-19-sur-leconomie-tunisienne-pour-lannee-2020/>.

⁸ Estimations de la pauvreté multidimensionnelle basées sur les dépenses en alimentation, éducation et santé.

⁹ Note d'orientation, Plan quinquennal de développement 2016-2020 de la Tunisie.

¹⁰ Mesures d'atténuation appropriées au niveau national bénéficiant du soutien du PNUD.

¹¹ Water Risk Atlas 2019, Institut des ressources mondiales : <https://www.wri.org/blog/2019/08/17-countries-home-one-quarter-world-population-face-extremely-high-water-stress?fbclid=IwAR2wrvpl83TNV0dlcFswDb-ixTu2qDtJA71cnbJfUTE03ueiLnMv1-AdMrs>.

souterraines et les zones phréatiques (44 %) sont de plus en plus surexploitées (à hauteur de 117 % en 2017). La consommation d'eau (120,6 litres par jour et par habitant) est en hausse. L'agriculture représente le plus grande part de l'utilisation des ressources en eau (78 %), suivie de la consommation d'eau potable (19 %). L'alimentation en eau potable a atteint 100 % dans les zones urbaines et 94,1 % dans les zones rurales¹².

8. Le pays a essuyé 2 500 catastrophes naturelles entre 1983 et 2013, qui ont fait 1 075 morts et causé des dégâts estimés à 756 millions de dollars¹³. Des études sur la vulnérabilité aux changements climatiques ont montré que la Tunisie en subissait les effets : baisse des précipitations et élévation du niveau de la mer. Le littoral¹⁴, où résident les deux tiers de la population et où sont concentrées 79 % des activités économiques et 76 % des investissements touristiques¹⁵, ainsi que la majeure partie de l'agriculture irriguée, est très vulnérable aux risques climatiques.

II. Priorités du programme et partenariats

9. Au cours du cycle précédent, le PNUD a soutenu la tenue d'élections nationales et locales transparentes et la création d'entités démocratiques prévues par la Constitution. Les programmes pilotes sur la police de proximité, la cohésion sociale, l'inclusion des jeunes (centres de jeunesse de deuxième génération) et la transparence (îlots d'intégrité) ont été transposés à plus grande échelle dans les politiques et programmes nationaux. Le PNUD a accompagné l'élaboration de la stratégie nationale sur l'entrepreneuriat, la définition des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris et la tarification du carbone, la réduction des risques de catastrophe, la préservation de la diversité biologique et l'adaptation au climat. L'évaluation à mi-parcours a fait ressortir la nécessité d'accélérer la transition économique et de consolider les acquis de la démocratie, en ne laissant personne de côté, grâce à la convergence territoriale et aux partenariats avec la société civile, les universités et le secteur privé.

10. La proposition de valeur de ce programme de pays est basée sur les priorités nationales, les enseignements tirés du cycle précédent, les principes des droits humains – y compris l'équité de genre et le fait de ne laisser personne de côté – et l'avantage comparatif du PNUD en Tunisie. Le programme a été élaboré sous un angle systémique, au moyen de méthodologies novatrices. Récemment créé, le laboratoire d'accélération a permis de procéder à la « cartographie des signaux » pour définir la « nouvelle normalité » et de prendre le pouls de la population sur les médias sociaux, l'idée étant d'utiliser les informations recueillies pour alimenter le descriptif de programme de pays et de trouver des moyens de rendre les contraintes imposées par le confinement et la distanciation sociale plus supportables. L'avis des jeunes a été pris en compte : un défi en ligne a été lancé au moyen de la méthodologie de « conception spéculative ».

11. Le programme de pays proposé est envisagé sous un angle systémique et donne la priorité à la mise en place et à la consolidation de nouvelles aptitudes, tant au niveau interne qu'entre les partenaires, pour répondre aux complexités et aux incertitudes, par la promotion de choix stratégiques plus écologiques, plus inclusifs

¹² Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, novembre 2019 : Rapport national du secteur de l'eau pour l'année 2018.

¹³ Base de données DesInventar : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et PNUD, 2014.

¹⁴ Deuxième communication nationale sur les changements climatiques présentée par la Tunisie.

¹⁵ Le littoral tunisien chiffres-clés, PNUD et Agence de protection et d'aménagement du littoral, 2015.

et plus justes destinés à accélérer et à élargir les retombées du développement. Les Volontaires des Nations Unies seront mobilisés pour soutenir la création de nouvelles capacités, principalement au niveau local. Par le programme qu'il propose, le PNUD entend tirer parti de son rôle d'intégration en produisant des connaissances et des données, en encourageant l'innovation et en contribuant à la conclusion de partenariats stratégiques destinés à favoriser une action cohérente et collaborative en vue du relèvement socio-économique une fois la pandémie de COVID-19 passée¹⁶. L'inclusion, la résilience, la décentralisation, la prévention et le financement du développement sont des thèmes transversaux.

12. Le bureau de pays a lancé un exercice de recherche et de réflexion de 12 mois pour fixer un cadre général relatif à la question de la confiance en Tunisie, qui se trouve au cœur de la théorie du changement. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une initiative mondiale du PNUD (« Deep Demo ») visant à approfondir la réflexion sur le système et à en favoriser la transformation.

Réalisation 1 (point 1 du Plan-cadre)

13. En 2025, les institutions mènent des politiques publiques efficaces et tenant compte des risques, en partenariat avec les acteurs de la sphère économique et sociale, et mettent les ressources du pays au service d'un développement socio-économique inclusif, durable et résistant qui génère des emplois décents, en particulier pour les plus vulnérables.

14. Le PNUD contribuera à définir et à adapter une nouvelle « vision 2030 » à l'échelle nationale pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable au cours de cette décennie d'action, par la promotion de la bonne gouvernance, de la protection sociale, du passage au numérique et de l'économie verte. Des études sont en cours pour voir comment la COVID-19 a fait régresser la réalisation des objectifs de développement durable et pour repérer quels enjeux environnementaux et climatiques sont essentiels à un relèvement vert et permettront de reconstruire en mieux. Le cadre de financement national intégré pour le développement viendra en complément afin d'appliquer le programme d'action d'Addis-Abeba au niveau national.

15. Une place plus importante sera accordée au secteur privé. D'après les résultats de l'enquête annuelle « Miqyes »¹⁷, les petites et moyennes entreprises, qui représentent 97 % du secteur productif, ont perdu 83 % de leurs revenus ; le climat commercial se détériore et l'indice de perception de la corruption est en hausse. En outre, 17,6 % des petites et moyennes entreprises ont fait état d'un blocage complet en raison de la COVID-19, et 50,4 % considèrent que la reprise est très lente et compromise¹⁸. L'économie informelle est la forme de concurrence principale des petites et moyennes entreprises, elle représente 50 % du PIB¹⁹ et 46 % de l'emploi des femmes²⁰. Grâce à la collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), les questions de l'autonomisation des jeunes et des

¹⁶ Encadrement technique du PNUD sur le Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 : https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/un_framework_report_on_covid-19.pdf.

¹⁷ PNUD et Confédération des entreprises tunisiennes : enquête Miqyes, 2019 : <http://www.hlb-tunisia.com/MIQYES-Sante-de-la-PME-2018-22-05-2019.pdf>.

¹⁸ Enquête Miqyes, 2020.

¹⁹ <https://lapresse.tn/7859/economie-informelle-des-indicateurs-a-la-hausse>, données de 2015, analyse de 2019.

²⁰ <https://www.jeuneafrique.com/mag/538651/economie/economie-informelle-en-tunisie-la-republique-de-la-debrouille>.

femmes, de la lutte contre le secteur informel et de la stimulation de l'innovation seront intégrées dans les écosystèmes d'entrepreneuriat, l'économie sociale et solidaire et le développement local. Cela servira également de base à une approche de développement associant les migrants en vue de s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

16. Une attention particulière sera accordée à la production de connaissances et de données, au développement d'outils d'aide à la décision, aux apports des institutions financières internationales dans le cadre du dialogue sur les politiques nationales consacré aux questions socio-économiques, telles que l'économie verte ; la mise en place d'un milieu commercial favorable à la productivité, la compétitivité et l'employabilité ; les nouvelles formes de financement ; la fracture numérique ; la réduction de la pauvreté.

Réalisation 2 (point 2 du Plan-cadre)

17. En 2025, des institutions transparentes, sous-tendues par un cadre législatif harmonisé et la mobilisation citoyenne, garantissent un renforcement de l'état de droit, la protection des droits humains et la paix sociale – en particulier pour les plus vulnérables – en complément des efforts de développement économique, social et environnemental.

18. Le PNUD continuera de soutenir l'état de droit et la consolidation de la démocratie (mise en place ou consolidation des institutions, des cadres normatifs et institutionnels et des réformes structurelles prévues par la Constitution) qui garantiront l'inclusion des groupes vulnérables, des jeunes et des femmes selon les normes internationales de gouvernance inclusive, de responsabilisation et de transparence.

19. En concertation avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et ONU-Femmes, le PNUD soutiendra la mise en œuvre des réformes en matière de justice et de sécurité ; renforcera les capacités stratégiques et administratives du Parlement afin de consolider son rôle constitutionnel de manière transparente et inclusive ; préviendra l'extrémisme violent ; s'attachera à promouvoir la lutte contre la corruption et la cohésion sociale. La généralisation du modèle de police de proximité et la mise en œuvre des résolutions 1325 et 2250 jetteront les bases d'une société inclusive, pacifique et résiliente.

20. L'Institut national de la statistique²¹ a fait état de l'inégalité d'accès aux bénéfices de la démocratie, en particulier dans l'intérieur des terres. Le PNUD s'est engagé à adopter une approche intégrée et décentralisée pour promouvoir la gouvernance locale et le développement local. La mise en place de 350 collectivités locales²² favorisera une plus grande équité dans le développement local, des politiques inclusives et des services publics réactifs, adaptés aux spécificités locales, ainsi que l'exercice des droits par les groupes vulnérables et l'inclusion des femmes et des jeunes. Les élections des conseils régionaux devraient se tenir en 2022.

21. Le PNUD secondera les pouvoirs publics dans la conception d'une stratégie multisectorielle visant à généraliser la prise en compte des droits humains afin de ne laisser personne de côté. Il continuera de consolider un cadre d'intégration pour les interventions liées à l'objectif de développement durable 16+, tant en interne qu'avec

²¹ Institut national de la statistique, 2017. Perception de la sécurité, des libertés et de la gouvernance locale par les citoyennes et les citoyens en Tunisie. <http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/rapport-gouvernance-avec%20couv%2022062018.pdf>.

²² Code des collectivités locales (loi organique 48/2017).

les partenaires des Nations Unies, en optant pour une gestion de portefeuille de projets qui privilégie la complémentarité, les données factuelles, la gestion des connaissances et l'innovation.

Réalisation 3 (point 4 du Plan-cadre)

22. En 2025, tous les acteurs concernés assureront une gestion équitable, transparente et durable des ressources naturelles, des écosystèmes et des territoires, en améliorant leur capacité d'adaptation et de résilience ainsi que celle des populations – notamment les plus vulnérables – en proie aux crises et aux risques climatiques.

23. Le PNUD soutiendra la gouvernance environnementale et le développement vert à faible émission de carbone afin d'améliorer la résilience des communautés en atténuant les facteurs de vulnérabilité ; accélérera les contributions déterminées au niveau national à l'action en faveur du climat au moyen de mesures d'atténuation et d'adaptation ; soutiendra la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité, en faisant fond sur l'appui apporté par le passé qui a abouti à la présentation de la stratégie et du plan d'action national pour la biodiversité à l'horizon 2030 (2017) et du 6^e rapport national correspondant (2018). Il s'agira de défendre et d'intégrer les dimensions environnementales et climatiques dans les décisions publiques relatives aux politiques et aux investissements et de soutenir les analyses et études prospectives visant à favoriser l'atténuation des risques dans les communautés vulnérables, en utilisant une approche fondée sur le cycle de vie qui tienne compte des questions de genre. Les aspects transversaux de la gouvernance et de la prévention des conflits environnementaux seront traités dans le cadre d'une action intégrée associant des activités dans ces domaines à des mesures socio-économiques.

24. Une assistance technique visant à favoriser l'accès au financement de l'action climatique continuera d'être apportée. Elle consistera à appliquer le plan d'accélération des contributions déterminées au niveau national et à poursuivre le processus de consultation destiné à donner une vue d'ensemble des mesures, ressources et moyens intégrés disponibles tous secteurs confondus, compte tenu de la situation liée à la COVID-19. L'élargissement du partenariat avec la Banque mondiale permettra de faire avancer la stratégie à faible intensité de carbone, y compris l'initiative relative à l'énergie solaire à l'horizon 2050. L'objectif est d'aligner l'économie sur une trajectoire de croissance à faible intensité de carbone, y compris par la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre. L'élaboration d'un cadre de référence en matière de transparence et de principe de responsabilité permettra d'analyser l'impact de la transition énergétique sur les groupes les plus vulnérables, sous un angle tenant compte des questions de genre.

25. Le système national de gestion des calamités, instauré en 1991, porte principalement sur les dangers et les catastrophes, y compris la vulnérabilité et la réduction des risques, dimensions essentielles à l'évaluation des causes multidimensionnelles liées à la pauvreté, à la construction chaotique et illégale et au dysfonctionnement de la gestion territoriale. Le pays doit encore mettre en place des outils pour recenser et évaluer systématiquement les risques et leurs impacts, notamment sur les décisions d'investissement. Le PNUD consolidera son appui selon une approche territoriale afin de réduire les risques climatiques et les risques de catastrophe, de renforcer la coordination institutionnelle, de réduire les facteurs de vulnérabilité à l'échelle locale et de valoriser les savoir-faire locaux et les solutions naturelles.

26. Le PNUD contribue à l'intervention conjointe pour la gestion intégrée des ressources en eau. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour

l'alimentation et l'agriculture et l'UNICEF, le PNUD soutiendra l'évaluation des risques liés à la diminution des ressources en eau, au stress hydrique dû aux changements climatiques et à la gouvernance des ressources en eau, notamment la gestion des aquifères et leur impact sur la cohésion sociale et à la sécurité alimentaire des plus vulnérables, en particulier dans les zones rurales.

III. Administration du programme et gestion des risques

27. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

28. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure ou selon l'état du financement. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

29. La participation des groupes marginalisés en raison de leur âge, d'un handicap, de leur sexe, de leurs revenus, de leur race, de leur statut migratoire ou de leur état de santé (VIH/sida, tuberculose, COVID-19) sera renforcée. L'idée est de recourir à un mécanisme ascendant dans l'élaboration de politiques et de services inclusifs en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies. Une initiative conjointe circonscritra les situations de vulnérabilité pertinentes pour la Tunisie afin de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte.

30. Conscient de ce que les femmes et les jeunes pourraient apporter à la promotion du développement durable, le PNUD a ouvert des espaces de dialogue (tels que les camps consacrés aux objectifs du développement durable et les centres de jeunesse de deuxième génération) pour définir des solutions innovantes face aux défis du développement et aux « nouvelles normalités » découlant de la pandémie de COVID-19. Les femmes et les jeunes ont un rôle essentiel à jouer pour préserver la cohésion sociale et prévenir l'extrémisme violent lié au contexte géopolitique régional. Les camps consacrés aux objectifs permettront de s'assurer que les mesures prises répondent pleinement aux aspirations de la jeunesse. La question du genre est intégrée dans la programmation et le bureau de pays entend améliorer son label de bronze en matière d'égalité des genres. Le PNUD accordera une attention particulière aux besoins des femmes et des hommes, qui varient en fonction de la situation, de l'âge, du niveau d'éducation, de la race et du lieu de résidence.

31. L'assurance qualité et la mise en œuvre de mesures de protection sociale et environnementale sont des exigences institutionnelles visant à éviter ou à réduire les impacts sociaux potentiels et l'empreinte écologique du programme.

32. Le bureau encouragera des échanges favorisant le développement transformateur grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire à l'appui des trois réalisations interdépendantes auxquels la Tunisie a contribué par le passé : l'expérience en matière d'élections ; l'accès à la justice ; la transparence et le soutien parlementaire.

33. Le PNUD demeure l'un des organismes qui affichent le plus haut degré de transparence au monde²³. Il joue un rôle important au sein du groupe opérationnel interinstitutions en regroupant et en optimisant les services communs. Le bureau de pays revoit régulièrement ses procédures et déploie des outils technologiques visant à améliorer la transparence, l'efficacité financière, l'optimisation des ressources et les services fournis aux partenaires nationaux, aux organismes des Nations Unies résidents et non résidents en Tunisie et en Libye, la continuité des activités – y compris à distance – et la conformité des locaux communs, qui accueillent huit organismes, aux normes de sécurité. Il dirige les efforts de protection de l'environnement déployés par les bureaux et locaux communs, conformément à l'initiative Promesse climatique lancée par l'Administrateur.

34. À l'issue de la réflexion commune autour du Plan-cadre, plusieurs risques ont été repérés et ceux-ci pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre du Plan-cadre et, partant, sur le présent programme de pays : l'absence de consensus national sur un modèle socio-économique inclusif, durable et responsable ; l'apparition de chocs économiques et financiers ; la suspension de l'aide internationale en raison de la lassitude des donateurs ou de la réaffectation des ressources en vue de répondre à la pandémie de COVID-19 ou à des crises humanitaires ailleurs ; l'instabilité politique ; la persistance de la méfiance sociale et de la résistance au changement ; les catastrophes naturelles ou de nouvelles vagues de pandémies. Grâce à ses systèmes de suivi (tels que la surveillance régulière et le tableau de bord des crises), le PNUD anticipera les risques et mettra en œuvre des mesures correctives en consultation avec l'équipe de pays et les partenaires. Un plan de mobilisation des ressources et de communication permettra de faire l'inventaire des ressources locales, des autres types de financement et des partenariats. Outre le réseau mondial de praticiens, des listes locales d'experts nationaux sont régulièrement mises à jour afin de pouvoir procéder à une mobilisation rapide.

35. Les goulets d'étranglement sont les suivants : le manque d'accès à l'information et aux données statistiques ; la résistance à la collaboration intersectorielle qui a pour objet de consolider les acquis et de promouvoir des transformations en profondeur ; des retards pris dans la mise en œuvre, généralement dus à la rotation du personnel dans les institutions partenaires ; le poids de la bureaucratie et la lourdeur des démarches administratives (tels que le dédouanement et l'exonération fiscale).

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

36. Le PNUD s'alignera sur les exigences de suivi et d'évaluation fixées dans le Plan-cadre. Le plan d'évaluation et les mécanismes de suivi et d'évaluation itératifs permettront de documenter les réalisations, les progrès et les enseignements tirés, et d'éclairer la mise en œuvre et l'essor du portefeuille de projets. Les évaluations formatives seront la modalité centrale et la référence pour la mise à jour et l'analyse des défis multidimensionnels et des « nouvelles normalités » découlant de la COVID-19 ; l'appui à la prise de décision ; la transposition des solutions à plus grande échelle ; la promotion de l'innovation, tant en interne qu'avec les partenaires.

37. Le PNUD travaillera en partenariat avec les organismes des Nations Unies et les entités générant des données pour renforcer les capacités nationales de suivi des objectifs de développement durable grâce à des sources de données nationales, l'objectif étant d'améliorer la qualité et la disponibilité des données. Il est essentiel de disposer de données désagrégées fiables pour garantir l'accès universel au

²³ Indice de transparence de l'aide, 2020.

développement. La simplification des statistiques au profit du grand public se fera en partenariat avec l'Institut national de la statistique.

38. Les partenariats avec les organismes des Nations Unies, les associations, les jeunes volontaires et le secteur privé seront renforcés afin de garantir l'ouverture, la transparence et la diversification des sources de données vérifiables, notamment grâce à la production participative et à l'automatisation de l'analyse des données.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Tunisie (2021-2025)

PRIORITÉS OU OBJECTIFS NATIONAUX : Objectifs de développement durable 10, 5, 8, 9, 11, 7

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : En 2025, les institutions mènent des politiques publiques efficaces et tenant compte des risques, en partenariat avec les acteurs de la sphère économique et sociale, et mettent les ressources du pays au service d'un développement socio-économique inclusif, durable et résistant qui génère des emplois décents, en particulier pour les plus vulnérables.

Réalizations correspondantes du plan stratégique : 1, 2 et 3

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Ind. 1.1 (objectif de développement durable 1.2.1) : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge.</p> <p>Niveau de référence 15,2 % (2015 – national)</p> <p>Niveau cible à déterminer/Gouvernement</p>	<p>Ind. 1.1. Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI)</p> <p>Institut national de la statistique (INS)</p> <p>Banque mondiale</p> <p>Ind. 1.b MDICI</p> <p>INS</p> <p>PNUD</p>	<p>Produit 1.1. La vision 2030, la planification stratégique et les politiques publiques connexes sont alignées sur les objectifs de développement durable.</p> <p>Indicateur 1.1.a : Nombre et type de mécanismes et d'outils à l'appui de politiques publiques inclusives (par exemple, urbaines, rurales, environnementales, sociales, économiques, de genre).</p> <p>Niveau de référence : 0 (2021)</p> <p>Niveau cible : à déterminer (2025)</p> <p>Sources : Rapports des agences ; Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.b : Mesure dans laquelle les institutions recourent à des outils d'aide à la décision (en tenant compte de la dimension de genre et en ne laissant personne de côté) et à de nouvelles données.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 2 (Budget intégrant les questions de genre, Rapport national volontaire)</p> <p>Niveau cible (2025) : 5²⁴</p> <p>Sources : Rapports des agences, suivi des observatoires ; Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.c : Cibles correspondant aux objectifs de développement durable retenues dans la planification nationale.</p> <p>Niveau de référence 2021 : 191 indicateurs définis par l'INS, 86 étayés</p> <p>Niveau cible (2025) : augmentation (à déterminer)</p>	<p>MDICI</p> <p>Institutions financières internationales (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque internationale de développement), Union européenne, Canada, Pays-Bas, ONU-Femmes, OIT, OIM</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Secteur privé</p> <p>Bureau de l'exécutif</p>	<p>Ressources ordinaires : 3,9 millions de dollars</p> <p>Autres ressources : 8,5 millions de dollars</p>
<p>Ind. 1.2 (objectif de développement durable 1.2.2) : Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.</p> <p>Niveau de référence 28,97 % (2016)</p>	<p>Ind. 1.3 : Banque mondiale</p> <p>Organisation internationale du Travail (OIT)</p> <p>INS</p> <p>Ind. 1.4 : INS, OIT</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Niveau de référence (2021) : 2 (Budget intégrant les questions de genre, Rapport national volontaire)</p> <p>Niveau cible (2025) : 5²⁴</p> <p>Sources : Rapports des agences, suivi des observatoires ; Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.c : Cibles correspondant aux objectifs de développement durable retenues dans la planification nationale.</p> <p>Niveau de référence 2021 : 191 indicateurs définis par l'INS, 86 étayés</p> <p>Niveau cible (2025) : augmentation (à déterminer)</p>		

²⁴ 0 : aucun outil utilisé ; 1 : de nouveaux outils ont été conçus ; 2 : les institutions utilisent de nouveaux outils ; 3 : des politiques publiques sont formulées grâce aux outils d'aide à la décision.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Niveau cible à déterminer/Gouvernement</p>		<p>Source : MDICI (plateforme consacrée aux objectifs de développement durable) ; Fréquence : annuelle</p>		
<p>Ind. 1.3 (objectif de développement durable 8.3.1) : Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe.</p>		<p>Produit 1.2. L'environnement économique est inclusif, transparent et favorise l'entrepreneuriat, la productivité, la compétitivité et l'emploi. Indicateur 1.2.a : Nombre de partenariats visant la création d'emplois (décent, innovants, verts, inclusifs pour les plus vulnérables ou liés aux réseaux post-COVID-19 et aux réseaux d'emplois féminins). Ventilation : national/local, privé/public Niveau de référence (2021) : 2 (Espaces entrepreneuriaux ; centre d'affaires et pépinières d'entreprises) Niveau cible (2025) : à déterminer/Gouvernement Sources : Publications officielles, y compris celles des observatoires ; Fréquence : annuelle</p>		
<p>Niveau de référence 50 %</p>				
<p>Niveau cible à déterminer/Gouvernement</p>				
<p>Ind. 2.4 (objectif de développement durable 8.5.2) : Taux de chômage par sexe, âge et handicap.</p>		<p>Indicateur 1.2.b : Intégration du principe « ne laisser personne de côté » dans les mécanismes de soutien, la réglementation environnementale pour les emplois verts, la préservation des écosystèmes, l'économie circulaire. Niveau de référence (2021) : Mécanismes de soutien : Oui (loi sur les micro-entrepreneurs) Réglementations : Non Niveau cible (2025) : oui Sources : Rapports et règlements ; Fréquence : annuelle</p>		
<p>Niveau de référence 15,2 % (national)</p>				
<p>Niveau cible à déterminer/Gouvernement</p>				
<p></p>		<p>Indicateur 1.2.c : Rehaussement du rang du pays dans les classements internationaux. Niveau de référence (2021) : Institutions (Forum économique mondial) : 53, marché de l'emploi (Forum économique mondial) : 49,4, dynamisme des entreprises (Forum économique mondial) : 59, création d'entreprises (rapport Doing Business) : 19 Niveau cible (2025) : au moins +2 points Sources : Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (ITCEQ), rapport Doing Business, Forum économique mondial, Rapport sur la compétitivité mondiale ; Fréquence : annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Produit 1.3. Une nouvelle architecture financière favorisant l'inclusion financière et de nouveaux mécanismes de financement innovants est mise en place.

Indicateur 1.3.a : Mesure dans laquelle les nouveaux mécanismes de financement (informatique, petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives) sont opérationnels et sensibles à la dimension de genre.

Niveau de référence (2021) : 1 (financement participatif)
Niveau cible (2025) : 3 (0 : aucun mécanisme recensé ; 1 : de nouveaux mécanismes sont proposés ; 2 : des pilotes sont testés, 3 : l'architecture financière est testée ; 4 : des outils et des textes sont proposés aux fins de l'opérabilité)

Sources : Ministère des finances, autres rapports ;
Fréquence : annuelle

Indicateur 1.3.b : Existence de mécanismes de financement vert.

Niveau de référence (2021) : non
Niveau cible (2025) : oui

Sources : Textes, rapports ; Fréquence : annuelle

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : OBJECTIFS 16, 3, 5, 10, 17

Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : En 2025, des institutions transparentes, sous-tendues par un cadre législatif harmonisé et la mobilisation citoyenne, garantissent un renforcement de l'état de droit, la protection des droits humains et la paix sociale – en particulier pour les plus vulnérables – en complément des efforts de développement économique, social et environnemental.

Réalisations correspondantes du plan stratégique : 1, 2 et 3

<p>Ind. 2.a (objectifs de développement durable 10.3.1/16.b.1) Proportion de la population qui a déclaré avoir été victime de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 derniers mois pour des motifs entrant en violation du droit international des droits de l'homme.</p>	<p>Ind. 2.a Enquête périodique (INS, PNUD) Ind. 2.b Enquête quinquennale Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (UNICEF) Enquête périodique (INS, PNUD)</p>	<p>Produit 2.1. Les institutions démocratiques et le cadre législatif sont consolidés conformément à la Constitution et aux normes et engagements internationaux. Indicateur 2.1.a : Degré d'opérationnalisation des institutions démocratiques et constitutionnelles (tribunaux et autorités) conformément aux dispositions de la Constitution. (1 : création ; 2 : mise en service ; 3 : bon fonctionnement) Niveau de référence (2021) : Cour : 0 ; Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) : 2 ; Instance de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption (IBOGOLUC) : 0 ; Instance de la Communication Audiovisuelle (ICA) : 0 ; Instance des</p>	<p>Bureau de l'exécutif Ministère de la justice, autorités constitutionnelles et non constitutionnelles MDICI Ministère des affaires locales Organisations non gouvernementales (Avocats sans frontières, Scouts, Search for Common Ground) Comités de sécurité locaux</p>	<p>Ressources ordinaires : 13,8 millions de dollars Autres ressources : 8,5 millions de dollars</p>
--	--	---	--	---

Niveau de référence

60 % (2017)

Conditions économiques :
19,8 %

Région d'origine : 12,7 %

Conviction politique : 2,6 %

Handicap : 1,8 %

Sexe : 7,5 %

Couleur de peau : 2,6 %

Niveau cible

Réduction de 20 %

Ind. 2.b (objectif de développement durable 16.3.1) : Proportion de victimes de violence au cours des 12 derniers mois qui ont signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement officiellement reconnus.

Niveau de référence

(2018)

Femmes : 48 %

Hommes : 36 %

Niveau cible

Femmes : 60 %

Hommes : 50 %

Ind. 2.3 (objectif de développement durable 16.6.1) : Part des dépenses publiques primaires dans le budget initial approuvé, par secteur.

(Budget 2020)

Intérieur : 9,47 %

Justice : 1,89 %

Ind. 2.c

Budget ordinaire et budget
complémentaire

Ind. 2.d

Rapports de l'Examen
périodique universel (EPU)droits de l'homme (IDH) : 2 ; Instance du développement durable et des droits des générations futures (IDDGF) : 1
Niveau cible (2025) :

Cour : 0/ISIE : 3/IBOGOLUCC : 2/ICA : 3

IDH : 3/IDDGF : 3

Sources : Rapports des agences ; Fréquence : annuelle

Indicateur 2.1.b : Mesure dans laquelle les autorités publiques indépendantes non constitutionnelles sont opérationnelles (Instance d'accès à l'information – INAI ; Instance nationale pour la prévention de la torture – INPT, Instance nationale de lutte contre la traite des personnes – INLCTP, Instance nationale de lutte contre la corruption – INLUCC, Instance nationale de protection des données personnelles – INPDP). (1 : création ; 2 : mise en service ; 3 : conformité aux normes internationales)

Niveau de référence (2021) :

INAI : 2 ; INLUCC : 2 ; INPT : 2 ; INLCTP : 2

Niveau cible (2025) :

INAI : 3 ; INPDP : 3 ; INPT : 3 ; INLCTP : 3

Sources : Rapports annuels des organismes des Nations Unies et des autorités ; Fréquence : annuelle

Indicateur 2.1.c : Nombre de législations sectorielles conformes aux normes nationales et internationales en matière de droits humains, d'égalité des genres, de droit au travail et de droit au développement.

Niveau de référence : 5/17 (2021)

Niveau cible (2025) : 15/17

Sources : Journal officiel de la République tunisienne, rapports des organismes des Nations Unies ;
Fréquence : annuelle

Indicateur 2.1.d : Nombre d'initiatives portant sur le parlement qui visent à renforcer ses fonctions de représentation, de contrôle et de législation.

Niveau de référence (2021) : 7

Niveau cible (2025) : 17

Source des données : Rapports d'activité des organismes des Nations Unies ; Fréquence : annuelle

Indicateur 2.1.e : Proportion de la population dont la dernière expérience auprès du service public a été satisfaisante (ventilation, hommes/femmes/jeunes)

Niveau de référence (2021) : à déterminer grâce à l'enquête de l'INS

Assemblée des représentants
du peuple
Universités

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Cour constitutionnelle et organes correspondants : 0,08 %</p> <p>Cour des comptes : 0,05 %</p> <p>Affaires locales : 2,1 %</p> <p>Ministère de la femme, de la famille et des personnes âgées : 0,49 %</p> <p>Ministère des droits de l'homme : voir la loi sur le budget de 2020</p> <p>Parlement (0,09 % – 2019)</p> <p>Niveau cible à déterminer/Gouvernement</p>		<p>Niveau cible (2025) : à déterminer</p> <p>Source : INS ; Fréquence : à déterminer</p>		
<p>Ind. 2.4 Pourcentage de recommandations formulées et acceptées dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) qui ont été acceptées ou appliquées.</p> <p>Niveau de référence 79 % (EPU, 2017)</p> <p>Recommandations formulées : 242</p> <p>Recommandations acceptées : 190</p> <p>Recommandations appliquées : s.o.</p> <p>Niveau cible Recommandations acceptées : 90 % Recommandations appliquées : 80 %</p>		<p>Produit 2.2. L'appareil judiciaire, le système de sécurité et les capacités de leurs acteurs sont modernisés pour améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la transparence, conformément aux principes de l'état de droit, du droit international, de l'égalité des genres et des droits humains.</p> <p>Indicateur 2.2.a : Mesure dans laquelle de nouvelles stratégies de réforme de la sécurité, de la justice et des systèmes pénitentiaires sont mises en œuvre (2022-2026). (0 : inexistantes ; 1 : formulées ; 2 : adoptées ; 3 : fonds budgétaires alloués aux stratégies ; 4 : mises en œuvre ; 5 : suivi de la mise en œuvre).</p> <p>Niveau de référence : 0 (2021)</p> <p>Niveau cible (2025) : 4</p> <p>Sources : Rapports des ministères (intérieur, justice), rapports des organismes des Nations Unies ;</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 2.2.b : Réduction de la proportion de la population incarcérée dans l'attente d'un procès.</p> <p>Niveau de référence : 50 % (2020 : 9 000 personnes)</p> <p>Niveau cible (2025) : 30 % (ventilation, hommes/femmes/jeunes)</p> <p>Sources : Direction générale des prisons, Ministère de la justice ; Fréquence : annuelle</p>		

Produit 2.3 Les mécanismes institutionnels de participation citoyenne, de dialogue social, de justice transitionnelle et de prévention de la violence sont renforcés au niveau national et territorial et les capacités de la société civile et des plus vulnérables sont améliorées.

Indicateur 2.3.a : Mesure dans laquelle le programme gouvernemental pour l'adoption des recommandations de l'Instance Vérité et Dignité a été mis en œuvre.
(0 : mesures inexistantes ; 1 : élaboration d'un plan de mise en œuvre ; 2 : début de la mise en œuvre ; 3 : suivi de la mise en œuvre).

Niveau de référence (2019) : 0

Niveau cible (2025) : 1

Sources : Rapports annuels (Parlement et Gouvernement) ;
Fréquence : annuelle

Indicateur 2.3.b : Aspects participatifs et inclusifs de la mise à jour, de l'exécution et du suivi du volet préventif de la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. [oui : 1 ; non : 0 ; pour les trois phases (mise à jour, exécution, suivi)]

Niveau de référence (2019) : 0

Niveau cible (2025) : 1

Sources : Rapports annuels ; Fréquence : annuelle

Indicateur 2.3.c : Mesure dans laquelle la stratégie relative à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption est mise en œuvre au niveau territorial en garantissant une représentation juste et équitable des femmes à tous les niveaux. (0 : inexistante ; 1 : formulée ; 2 : adoptée ; 3 : partiellement mise en œuvre ; 4 : à mi-chemin de la mise en œuvre ; 5 : entièrement mise en œuvre)

Niveau de référence (2020) : 0

Niveau cible (2025) : 3/5

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		Sources : Rapports de l'Instance nationale de lutte contre la corruption et du PNUD ; Fréquence : annuelle Indicateur 2.3.d : Nombre de rapports de situation sur l'objectif de développement durable 16+. Niveau de référence (2020) : 1 Niveau cible (2025) :3 Sources : INS, MDICI ; Fréquence : annuelle		

PRIORITÉS OU OBJECTIFS NATIONAUX : Objectifs de développement durable 7, 11, 13, 14, 15

Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : En 2025, tous les acteurs concernés assureront une gestion équitable, transparente et durable des ressources naturelles, des écosystèmes et des territoires, en améliorant leur adaptation et leur résilience ainsi que celles des populations, notamment les plus vulnérables aux risques climatiques.

Réalisations correspondantes du plan stratégique : 2 et 3

Ind. 3.a : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de façon sûre, notamment des équipements pour le lavage des mains avec de l'eau et du savon.	Ind. 3.a Wash International Bank	Produit 3.1. Les acteurs des secteurs public et privé et ceux de la société civile disposent des outils et des capacités nécessaires à une gouvernance durable, équitable et participative des ressources naturelles, des écosystèmes et des services environnementaux. Indicateur 3.1.a (objectif de développement durable 6.b.1) : Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et des procédures opérationnelles associant la population locale à la gestion rationnelle de l'eau et de l'assainissement. Niveau de référence (2020) : à déterminer (évaluation à réaliser) Niveau cible (2025) : à déterminer/Gouvernement Sources : Rapports ; Fréquence : annuelle Indicateur 3.1.b : Nombre d'objectifs climatiques pour 2030 mis à jour et intégrés dans le Plan développement et qualité. Niveau de référence (2020) : a) Première contribution nationale déterminée en 2015 assortie d'un objectif climatique de réduction de 41 % de l'intensité en carbone par rapport à 2010 ; b) le Plan développement et qualité pour la période 2016-2020 intègre un axe d'économie verte qui comprend des objectifs en matière d'intensité énergétique et d'énergies renouvelables. Niveau cible (2025) : au moins un objectif	Bureau de l'exécutif Ministère de l'environnement et ses agences Ministère de l'énergie, des mines et de la transition énergétique MDICI Ministère des affaires locales	Ressources ordinaires : 4,9 millions de dollars Autres ressources : 25,096 millions de dollars
Niveau de référence 92 % (Rapport Wash, 2017)	Ind. 3.b INS		Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime Recherche Organisations non gouvernementales Secteur privé	
Niveau cible 100 %	Ind. 3.c Budget de l'État, Budget ordinaire et budget complémentaire			
Ind. 3.c (objectif de développement durable 15.a.1) Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes.	Ind. 3.d MDICI Ministère de l'environnement			
	Ind. 3.e Ministère de l'environnement			

Niveau de référence

À déterminer

Niveau cible

à déterminer/Gouvernement

Ind. 3.d (objectif de développement durable 11.b.1) Adoption et mise en œuvre de stratégies nationales pour la réduction des risques de catastrophes, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

Niveau de référence

Non

Niveau cible

Oui

Ind.3.e (objectif de développement durable 13.2.1) Élaboration et application d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan intégré pour améliorer l'adaptabilité aux phénomènes climatiques adverses, renforcer la résilience climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (plan national d'adaptation, contribution nationale prédéterminée, communication nationale, rapport biennal actualisé).

Sources : MDICI, Ministère de la transition énergétique, Ministère des affaires locales et de l'environnement (MALE) ;
Fréquence : annuelle

Indicateur 3.1.c : Nombre de partenaires qui favorisent la participation, la sensibilisation et le changement de comportement, notamment des jeunes et des plus vulnérables, pour ce qui est de l'éducation à l'environnement et de la gestion rationnelle de l'eau.

Niveau de référence (2020) : 0

Niveau cible (2025) : à déterminer/Gouvernement

Sources : Rapports des organismes des Nations Unies ;

Fréquence : annuelle

Produit 3.2. Les acteurs concernés ont les moyens requis pour concevoir et mettre en œuvre une approche territoriale qui favorise la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources naturelles, en tenant compte des effets des changements climatiques.

Indicateur 3.2.a²⁵ Nombre de réformes et d'outils d'aide à la décision recensés qui contribuent à une gestion inclusive et durable des ressources naturelles et des écosystèmes (biodiversité, littoraux, eau) et qui ciblent les plus vulnérables (avec prise en compte du genre et sans laisser personne de côté).

Niveau de référence (2020) : 3 (stratégie nationale intégrée pour la gestion des zones côtières ; 6^e rapport national ; Stratégie sur la biodiversité H2030)

Niveau cible (2025) : 6

Sources : Rapports, articles, documents ;

Fréquence : annuelle

Indicateur 3.2.b Mise en œuvre d'une politique urbaine nationale et territoriale intégrant la gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles.

Niveau de référence (2021) : à déterminer (évaluation à lancer)

(0 : inexistante ; 1 : niveau national ; 2 : niveau territorial)

Niveau cible (2025) : à déterminer/Gouvernement

Source : Ministère des affaires locales et de l'environnement ; Fréquence : annuelle

²⁵ Indicateur exclusif au PNUD.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Niveau de référence

Non

Niveau cible

Oui

Produit 3.3 : Les acteurs concernés ont élaboré des politiques publiques intégrées qui sont à la fois sensibles et résilientes aux changements climatiques et aux bouleversements, y compris la COVID-19, et qui contribuent à la croissance verte.

Indicateur 3.3.a (objectif de développement durable 1.5.4) : Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en œuvre des stratégies de gestion des risques de catastrophes conformes aux stratégies nationales.

Niveau de référence (2020) : à déterminer (évaluation)

Niveau cible (2025) : à déterminer/Gouvernement

Source : Ministère des affaires locales et de l'environnement ; Fréquence : annuelle

Indicateur 3.3.b Nombre de mesures vertes intégrées dans les plans, y compris le plan de relèvement socio-économique pour l'après-COVID-19
a) contribution déterminée au niveau national ; b) pauvreté énergétique ; c) Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, intégrant le risque climatique, projet de loi sur l'eau.

Ventilation : national/local/interrégional

Niveau de référence (2021) : 0

Niveau cible (2025) : au moins 2

Sources : Rapports des organismes des Nations Unies ; Fréquence : annuelle

Indicateur 3.3.c : Degré d'intégration de la dimension environnementale (emploi vert, transport durable, énergie renouvelable, efficacité énergétique, éco-construction, tourisme équitable, préservation des écosystèmes, économie circulaire) dans la planification et le financement des politiques de développement.

Niveau de référence (2019) : a) Existence de deux plans pour accélérer l'utilisation des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; b) Existence d'une stratégie nationale en faveur d'une économie sociale qui intègre les dimensions 3 et 4 (1 : inexistante ; 2 : il en est uniquement fait mention ; 3 : planification et financement favorables)

Source : MDICI ; Fréquence : annuelle

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Produit 3.4. Les acteurs des secteurs public et privé et ceux de la société civile ont mis en place des outils de réduction et de gestion des risques.

Indicateur 3.4.a : Adoption et mise en œuvre de plans d'urgence aux niveaux national et régional.

Niveau de référence (2020) : à déterminer (évaluation)

Niveau cible (2025) : à déterminer/Gouvernement

Sources : Rapports des administrations et des agences

Loi de référence : 91-39, 8 juin 1991

Décret de référence : 93-942, 26 avril 1993 ;

Fréquence : annuelle

Indicateur 3.4.b : Degré de mise en œuvre des mécanismes et des stratégies de relèvement après une crise ou une catastrophe.

Niveau de référence (2018) : Existence d'un plan de relèvement limité au gouvernorat de Nabeul suite aux inondations

Niveau cible (2025) : 3 (1 : absent, 2 : partiel, 3 : pleinement opérationnel)

Sources : Rapports des organismes des Nations Unies ;
Fréquence : annuelle

Indicateur 3.4.c : Inclusion des femmes, des jeunes et des populations vulnérables dans les mesures de prévention des risques de catastrophes.

Niveau de référence (2019) : à déterminer (évaluation)

Niveau cible (2025) : 2

(0 : pas d'inclusion ; 1 : diagnostics participatifs ;
2 : mesures préventives fondées sur des analyses de vulnérabilité et des diagnostics participatifs ; 3 : mise en œuvre des mesures relatives aux femmes, aux jeunes et aux personnes vulnérables)

Sources : Rapports des organismes des Nations Unies ;
Fréquence : annuelle